

FICHE D'ADHESION 2006/2007



N° Adhérent : _____

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____
Profession : _____ Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Pays : _____
Tel : _____ GSM : _____
E-Mail : _____ Equipe Favorite : _____

Je n'autorise pas l'A.S.E.F. à communiquer ces informations ☐ en interne à l'association ☐ à ses partenaires ☐ sur son site Internet
Je n'autorise pas l'A.S.E.F. à publier ma photo ☐ dans ses documents internes, ☐ sur son site Internet.

désire m'adhérer à **l'Association des Supporters de l'Etoile en France (A.S.E.F.)** pour la saison 2006/2007
(du 01-09-2005 au 31-08-2006) en tant que :

☐ Membre sympathisant(*) (**minimum 5 €**) _____ €
☐ Membre supporter(*) (**minimum 20 €**) _____ €

Je souhaite également prendre part aux activités sportives de l'association (voir page 2) et règle le **supplément** :

☐ Membre sympathisant(*) (**40 €**) ☐ Membre supporter (**) (**25 €**)

Total cotisation : _____ € (en lettres _____ Euro)

☐ En espèce
☐ Par chèque bancaire N° chèque : _____ Banque : _____ Emetteur : _____
☐ Par virement **Réservé à l'A.S.E.F.** Virement reçu le : __ / __ / ____ d'un montant de : _____ €

Signature Adhérent: Fait à Le / /	Signature Membre bureau A.S.E.F. Nom et prénom: Qualité: Fait à Le / /
---	--

(*) "membre sympathisant" correspond dans les statuts à membre adhérent simple. (voir verso)

(**) "membre supporter" correspond dans les statuts à membre adhérent supérieur (voir verso)

Association des Supporters de l'Etoile en France

Adresse correspondance : Chez Essoukri – 59, Av Jean Jaurès – 94250 - Gentilly.

جَمْعِيَّةُ أَجْبَاءِ النِّجْمِ بِفَرَنْسَا

Association lois 1901 – Créée le 27-01-2000



Où adresser l'adhésion? :

La fiche est à compléter, signer puis envoyer avec un chèque dûment rempli à **l'ordre de l'A.S.E.F.** à l'adresse :

**Association A.S.E.F.
Chez Essoukri
59 avenue Jean Jaurès
94250 - Gentilly - France**

Activités Sportives de l'A.S.E.F.

L'A.S.E.F. est affiliée à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

L'A.S.E.F. participe régulièrement aux championnats et coupes organisés par la FSGT (Foot à 7 : championnats d'hiver et de printemps et coupe départementale; Foot en salle : championnat annuel) ainsi qu'à des tournois organisés par les équipes affiliées à la FSGT et **le challenge de l'ASEF** organisé chaque été à Sousse.

Si des adhérents en nombre suffisant voudraient participer à une autre pratique sportive que le foot ou créer une équipe de foot en dehors de la région parisienne, ils peuvent en faire la demande au bureau de l'association qui se réjouira de leur apporter l'aide nécessaire.

Extraits des statuts

Article 2 : Objet

L'association est à but non lucratif et a pour objet de supporter et de promouvoir l'image de l'équipe omnisports tunisienne L'ETOILE SPORTIVE DU SAHEL, de réunir ses supporters en France et d'organiser à son nom des activités sportives et culturelles.

Article 6 : Membres de l'association

L'association se compose des membres suivants :

- **Membres fondateurs** : personnes physiques ou morales reconnues par le Conseil d'Administration comme telles en raison de services supérieurs rendus à l'association.
- **Membre donateurs** : personnes physiques ou morales qui versent une somme d'argent à l'association et n'ont pas le droit de voter.
- **Membres adhérents supérieurs**: Ils versent une cotisation annuelle supérieure aux membres adhérents simples et ont le droit de vote. Leur voix de vote compte double.
- **Membres adhérents simples** : Ils versent une cotisation annuelle et ont le droit de vote. Leur voix compte simple.

Article 10 : composition du conseil d'administration et du bureau

L'association est dirigée par un conseil d'administration (CA) de 2 à 7 membres, élus pour 1 année par l'assemblée générale (AG). Le CA élit parmi des membres un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier. Les membres du CA et du bureau sont rééligibles. En cas de vacance, le CA pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Le remplacement définitif intervient à la prochaine AG. Les pouvoirs de ces derniers membres prennent fin où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Toutes les fonctions exercées au sein du CA sont bénévoles.